

Pôle communication

Jeudi 11 juin 2020



INFO PRESSE

LEVÉE DES MESURES DE RESTRICTION

Le président du gouvernement Thierry Santa a annoncé la fin de mesures de prévention et de restriction mises en œuvre depuis le 4 mai dans le cadre de la crise du Covid-19, à compter du lundi 15 juin. Cette décision a été prise par le gouvernement collégial et proposée au haut-commissaire, en accord avec les présidents des trois provinces.

Cette décision se fonde sur deux constats.

D'une part, le Covid-19 ne circule pas en Nouvelle-Calédonie, le dernier cas positif détecté qui aurait pu se révéler contagieux au sein de la population calédonienne remontant au 4 avril. D'autre part, le protocole qui régit le rapatriement des Calédoniens sur le territoire a prouvé son efficacité. Preuve en est que les trois derniers cas positifs ont été détectés dans le cadre de ce protocole, à l'occasion du test obligatoire réalisé en fin de quatorzaine.

Toutes les activités vont donc pouvoir reprendre normalement, que ce soit les restaurants, les espaces de loisirs, les espaces culturels, les commerces, les activités sportives et les compétitions ou encore les transports intérieurs. Les événements ne sont plus soumis à la conception de listes, le port du masque n'est plus obligatoire lorsque la distanciation sociale n'était pas possible.

Malgré cette décision de levée de toutes les mesures, qui n'interviendra que lundi 15 juin, il est fortement conseillé de maintenir les gestes d'hygiène préconisés durant la crise et de conserver les EPI (équipements de protection) installés dans les commerces ou entreprises (nettoyage régulier des surfaces ou vitres de protection par exemple).

STRATÉGIE SANITAIRE

Valentine Eurisouké, membre du gouvernement en charge du plan Do Kamo, Didier Poidyalwane, membre du gouvernement en charge des affaires coutumières, et Jean-Pierre Djaïwé, membre du gouvernement, poursuivent leur tournée en Nouvelle-Calédonie pour mettre en place des points de relais dans les centres médico-sociaux, de prélèvements et de détection des cas, d'isolement des

personnes testées positives et des cas contacts. Cette tournée fera l'objet d'un bilan qui sera bientôt présenté.

Parallèlement, le gouvernement a agréé un référentiel pour la fabrication locale de « masque barrière » (masque en tissu). Un stock stratégique d'un million de masques a pu être constitué.

VOLS DE RAPATRIEMENT QUATORZAINES DANS LES HÔTELS

Concernant le transport international, le protocole en vigueur est maintenu (14 jours en confinement dans un hôtel suivi d'une semaine à domicile en confinement strict).

Ce dispositif de quatorzaine dans les hôtels est actuellement évalué à 2,4 milliards, à la charge du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Actuellement, il reste trois vols de rapatriement pour les Calédoniens qui avaient acquis un billet d'avion avant le 20 mars. Deux vols sont programmés au départ de Paris (vendredi 12 juin et mardi 16 juin), ainsi qu'un vol en provenance de Sydney vendredi 12 juin. Ces vols concernent sept personnes qui avaient acheté un billet d'avion avant le 20 mars, et 200 personnes qui se sont inscrites avant le 14 avril dans le but d'être rapatriées.

Après ces trois vols, les billets d'avion seront facturés au tarif normal pour les personnes qui se sont inscrites sur les listes après le 14 avril. Cela représente 1 600 personnes, dont 600 étudiants. Tous continueront à embarquer sur les vols qui seront programmés, toujours en fonction de la capacité d'accueil en quatorzaine dans les hôtels fixée à 600 places et des critères de priorité établis par le gouvernement. Un protocole est en cours d'élaboration pour accueillir des experts indispensables à la continuité de certaines activités, qui feraient des séjours de très courte durée sans contact avec la population, et qui ne seraient pas soumis à la quarantaine obligatoire.

OUVERTURE D'UNE BULLE AVEC LES PAYS DE LA RÉGION

La reprise du trafic aérien avec la Nouvelle-Zélande (« bulle trans-tasmanienne ») a fait l'objet d'une rencontre du président du gouvernement avec les consuls généraux d'Australie et de Nouvelle-Zélande. La demande de la Nouvelle-Calédonie pourra être examinée dès lors que ces deux pays auront mis en place un espace de libre circulation.

Depuis vendredi 5 juin, la Nouvelle-Calédonie a ouvert une bulle de libre circulation avec Wallis-et-Futuna qui ne présente aucun cas de Covid-19.

De façon plus générale, la possibilité d'assouplir le dispositif avec d'autres pays de la région, tels que les îles Fidji ou le Vanuatu, va être étudiée. La Nouvelle-Calédonie doit rester très vigilante sur les dispositifs mis en place aux frontières de ces pays.